

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 décembre 2008

LOGEMENT ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION - (n° 1207)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 223

présenté par
M. Piron, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 28

À l'alinéa 12, substituer aux mots :

« se composent »,

les mots :

« sont constituées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.